RISQUE D'INONDATION 1/2	Une inondation est une submersion, plus ou moins rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau ;

SITUATION

D'une part, La commune est concernée par le risque inondation aux abords du cours d'eau « La Veude » dans une zone à moyenne densité en habitation. D'autre part, lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes des formations sédimentaires affleurent et qu'une inondation spontanée se produise.

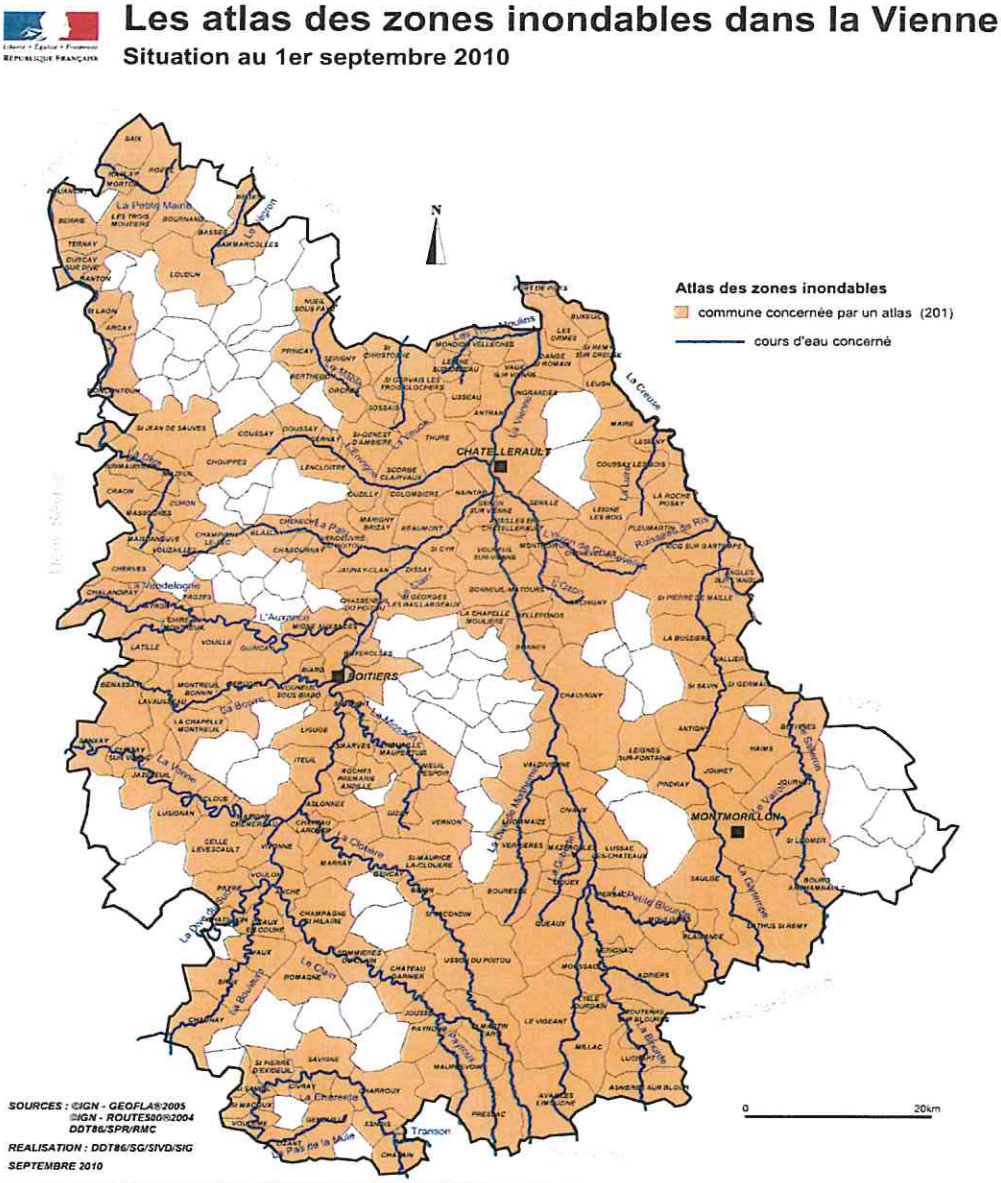

L'atlas des zones inondables vise à donner une information sur les phénomènes historiques et sur les aléas liés aux inondations, à l'échelle de la vallée, sous forme de textes et de cartes.
Il concourt ainsi à sensibiliser les élus, décideurs, responsables socio-économiques sur l'étendue et l'importance des inondations et à les responsabiliser quant au rôle qu'ils peuvent ou doivent jouer dans la prévention à l'égard des populations exposées.

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

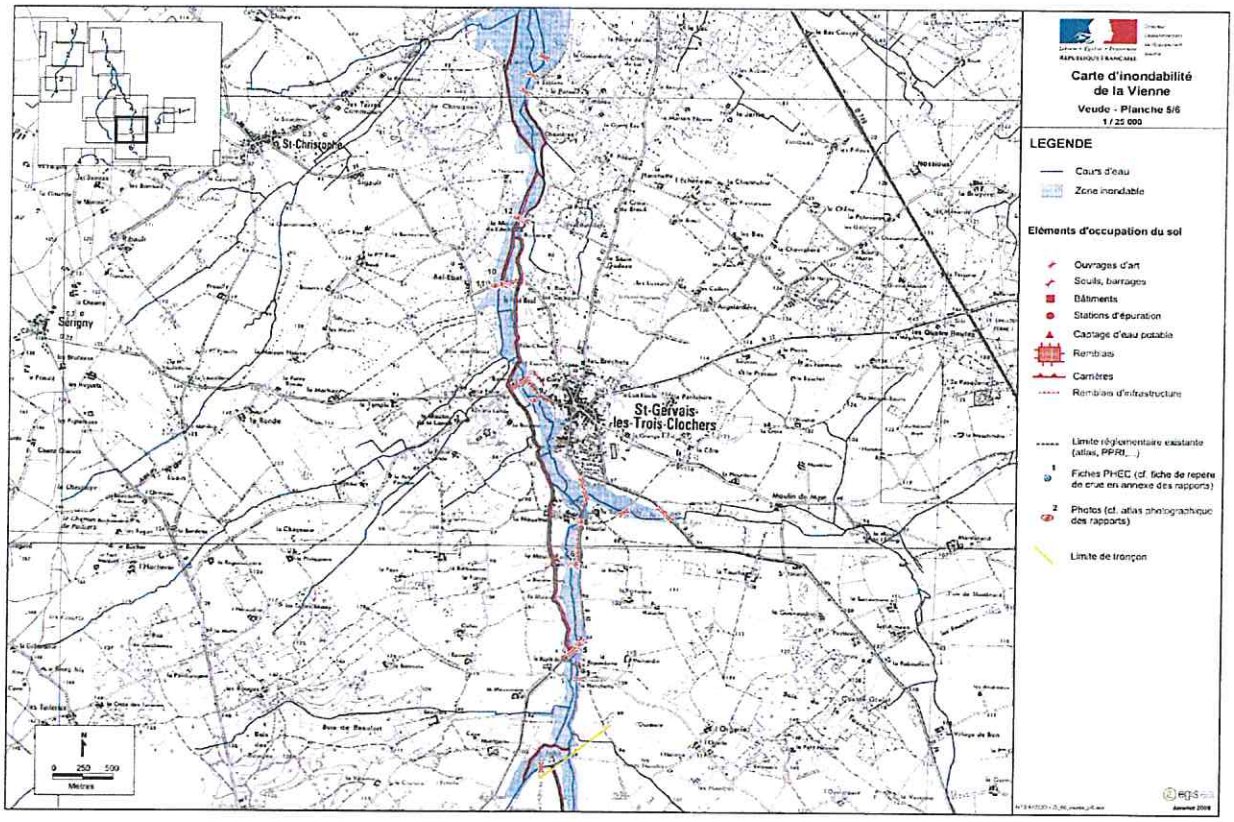

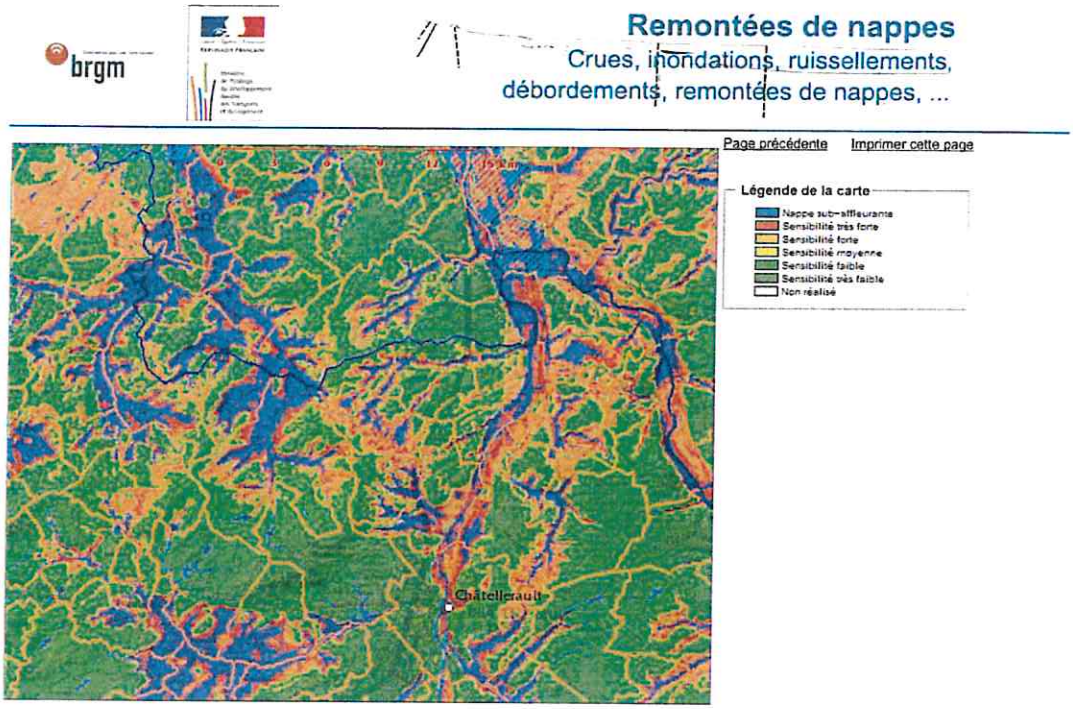

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

RISQUE D'INONDATION 2/2	**Une inondation est une submersion, plus ou moins rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau ;**

CONSIGNES DE SECURITE

Ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

1 – Mettez-vous à l'abri Fuyez latéralement la zone de danger, et montez sur les hauteurs les plus proches ou aux étages supérieurs d'un immeuble solide. Ne vous engagez pas sur une route inondée. Coupez le gaz et l'électricité. Attendez les consignes pour quitter votre abri.	2 – Ecoutez la radio France Bleu Poitou (103,3 Mhz) France Inter 162 GO

3 – Suivez les consignes

N'allez pas chercher vos enfants à l'école Ne prenez pas votre véhicule	Ne téléphonez pas Libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger.

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES